

Mahomet, les clefs du temple de la Kaaba (1). En même temps, la possession de la Syrie et de la Palestine avait fait passer entre ses mains les lieux vénérés par la foi chrétienne. Léon X, effrayé d'un progrès aussi menaçant, se mit à prêcher une trêve des princes chrétiens au profit d'une croisade générale, et François I^{er}, malgré ses inclinations personnelles, dut faire acte d'adhésion sous peine de passer pour renégat.

La mort de Sélim, survenue en 1519, vint à propos dégager le roi de France d'une contrainte à laquelle il n'avait pu se soustraire. Dans l'espoir bientôt déçu, il est vrai, que le nouveau sultan ne suivrait pas les errements de son prédécesseur, on renonça, d'un commun accord, aux projets de la cour de Rome qui, elle-même, oublia la croisade, détournée qu'elle en était par les progrès de la réforme qui levait audacieusement son drapeau en Allemagne. Un autre événement contribua encore à changer la direction des esprits : la mort de l'empereur Maximilien, qui ne devait pas tarder à soulever, entre Charles et François, les immenses débats de la succession. Chacun des deux monarques prétendait à la couronne impériale. Parmi les convenances alléguées auprès des électeurs, celle que la Diète posait en première ligne, était l'accession à l'Empire d'un prince qui apportât, par lui-même, une puissance capable de tenir tête à la Turquie et de préserver l'Allemagne de ses agressions. Tant que le roi de France, comptant à tort sur l'efficacité de la coopération du Saint-Père, put croire au succès de ses démarches, il fit de la nécessité de défendre la chrétienté le principal argument de sa candidature ; mais son ardeur religieuse se refroidit lorsque l'élec-

(1) Depuis cette époque, ce n'est plus seulement comme chef de la hiérarchie politique que le sultan d'Istanbul a droit de surveiller les actes des ulémas ou ministres de la loi ; son titre de Khalife indique la réunion, dans ses mains, du double pouvoir spirituel et temporel.